

"Principes et bonnes pratiques des métaprogrammes"

(C. Cherbut : 190412_Cadre_MP_vf.pdf)

IV.4. Comité scientifique international

Le comité scientifique international (ou *Scientific Advisory Board* – SAB) a vocation à apporter un éclairage stratégique au MP et aider à la prise de recul.

- Il est consulté sur l'analyse du positionnement scientifique du NI [*Nouvel Institut = INRAE*] sur le thème du MP, ainsi que sur le choix des orientations stratégiques et sur la définition de la stratégie scientifique et partenariale, en termes de disciplines et approches, interfaces disciplinaires, partenaires pertinents, etc.
- Il accompagne le MP dans l'analyse des avancées au regard des ambitions initiales.
- Ses membres peuvent participer à la construction scientifique de certaines activités d'animation et de communication en instruisant leurs thématiques avec la cellule et la direction du MP (écoles-chercheurs, séminaires annuels du MP, séminaires des porteurs d'enjeux, etc.)

Le comité scientifique international est composé de 4 à 6 experts scientifiques extérieurs au NI [*Nouvel Institut = INRAE*], français et étrangers, représentant différentes disciplines et/ou porteurs d'enjeux (par exemple de politiques publiques, socio-économiques ou associatifs). La composition du SAB est établie de façon à garantir l'excellence des recherches, à les ouvrir vers les attentes sociétales et à les inscrire dans une dimension internationale. Les membres sont proposés par la directrice/ le directeur du MP en concertation avec la/le DS référent/e, qui est membre du comité. Un courrier du/de la directeur/directrice du MP adressé aux membres du SAB formalise leur désignation.

La mission de ce comité scientifique international étant d'éclairer la directrice/ le directeur du MP par un regard externe sur les grandes décisions à prendre concernant le déroulement et les orientations du MP, la fréquence de réunion de ce comité est au moins une fois tous les 2 ans. Néanmoins, une fréquence plus importante peut être envisagée au démarrage du MP pour contribuer à la définition des objectifs prioritaires et à l'élaboration de la feuille de route du MP.